

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 A 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :


ORDRE DU JOUR

- 1 Exercice 2023 – Budget primitif
- 2 Budget 2022 - Décisions modificatives
- 3 Fiscalité Directe Locale - Année 2023 – Fixation des taux
- 4 Dette – Provision pour risque de taux - Reprise
- 5 Admissions en non-valeur de créances éteintes
- 6 Exercice 2022 – Attribution de subvention
- 7 Exercice 2023 - Avances sur attributions de subventions aux associations
- 8 Convention de répartition du produit des Forfaits de Post-Stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- 9 Rue de Chantemerle - Effacement des réseaux – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire [SIEML]
- 10 Convention pour l'entretien courant et la gestion des réparations des véhicules de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- 11 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et les services de télécommunications (téléphonie mobile) entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les communes de Saumur, Doué en Anjou, Gennes-Val-de-Loire et Tuffalun
- 12 Travaux de requalification du quartier Saint-Jean – Transfert temporaire d'une partie du marché alimentaire vers la place de la République

- 13 Traitement contre la fourmi invasive "Tapinoma Magnum" sur le territoire de la Ville de Saumur - Participation financière de la Ville - Modification du montant
- 14 Personnel Municipal - Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 15 Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Saumur et le Groupement d'Action Sociale (GAS) fixant les modalités de mise en œuvre de l'action sociale de la Ville de Saumur et de son CCAS au bénéfice de leurs agents
- 16 Renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du Centre communal d'action sociale dans le cadre du programme de réussite éducative
- 17 Renouvellement de la mise à disposition de personnel communal auprès du Centre communal d'action sociale dans le cadre de la compétence développement social
- 18 Rue du Verger Soreau à Saint-Lambert des Levées - Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à Monsieur et Madame LIMOUSIN André
- 19 Rue du Vieux Pont à Saumur – Echange de parcelles entre la SCI LOIRE HÔTEL et la Ville de Saumur

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le mercredi 7 décembre 2022

Le Maire de la ville de Saumur

(M. Jackie Goulet)

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).